

CASINO BARRIÈRE DE MONTREUX

RÈGLEMENT - GRAND JEU DE L'ÉTÉ SCOOTER

Du 3 juillet au 29 août 2026

PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat, de jeu, ni autre. Est autorisée à participer toute personne majeure de plus de 18 ans non interdite de jeu, à l'exception des employés du Groupe Barrière et de leur famille ou proches.

DÉROULEMENT DU JEU

Du 3 juillet au 29 août 2025, durant les heures d'ouverture du Casino, tous les clients qui entrent au Casino, après le contrôle d'identité effectué avec succès, pourront jouer au "Grand Jeu de l'été Scooter".

Les participants jouant à la borne recevront chaque jour un certain nombre de bulletins de participation pour le tirage au sort du jeu "Grand Jeu de l'été Scooter".

La participation est limitée à une par jour et par client.

1. Pour les membres du Club Barrière Montreux

Pour participer, le membre du Club Barrière Montreux sera invité à scanner sa carte Club sur la borne de jeu située en salle des jeux.

Une fois sa carte scannée, le membre sera invité à vérifier ou à modifier ses coordonnées (*indicatif téléphonique, numéro de téléphone, email*) avant de valider sa participation en appuyant sur "je valide mes données".

Le nombre de bulletins de participation pour les tirages au sort sera déterminé en fonction de la strate de carte du membre :

 Membre Club Privilège	2 bulletins émis à chaque participation
 Membre Club Or	3 bulletins émis à chaque participation
 Membre Club Platine	4 bulletins émis à chaque participation
 Membre Club Premium	5 bulletins émis à chaque participation
 Membre Club Ultime	6 bulletins émis à chaque participation

Les bulletins de participation pour les tirages au sort seront à déposer dans l'urne du "Grand Jeu de l'été Scooter".

2. Pour les clients non membres du Club Barrière Montreux

Pour participer, le client non membre recevra à l'accueil du Casino un jeton (*un jeton par jour et par client*) qu'il devra insérer dans la borne de jeu située au centre de la salle des jeux.

Une fois le jeton inséré dans la borne de jeu, le client sera invité à renseigner ses coordonnées (*titre, nom, prénom, email*) avant de valider en appuyant sur "*Je valide mes données*". Il devra ensuite renseigner les dernières informations nécessaires (*date de naissance, indicatif téléphonique, numéro de téléphone*) avant de valider sa participation en appuyant sur "*je valide mes données*".

Après validation de sa participation, le client recevra un bulletin de participation pour le tirage au sort et devra le déposer dans l'urne du jeu.

3. Participation extérieure

En parallèle de cette première mécanique, du 11 juillet au 15 août 2026, le Casino Barrière Montreux sera présent à l'extérieur sur différents supports de communication offline et online.

- Fan zone Vevey (dates)
- Venoge Festival - du 12 au 15 août 2026

Les passants et/ou internautes auront la possibilité de scanner un QR Code ou de suivre un lien pour participer au jeu "*Cap sur la Dolce Riviera*".

Que ce soit en scannant le QR Code, à l'aide d'un smartphone, ou en suivant un lien, les passants et les internautes seront directement envoyés sur un mini site internet (www.jeu-barriere.net).

Les participants démarrent le jeu en cliquant sur le bouton "*Je participe*" ensuite ils seront redirigés vers un formulaire dans lequel ils devront saisir leurs coordonnées complètes à savoir : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, mail et NPA.

Les internautes devront cocher la case : "*j'accepte les conditions générales de participation*" (le présent règlement est à disposition en suivant le lien sur la même page). Ils doivent également cocher la case : "*je certifie être majeur et non interdit de jeu selon l'article 52 LJA* au moment de la validation de ma participation. Si dans l'intervalle de temps entre ma participation au jeu et chaque date de tirage au sort, mon statut tombe sous les conditions de l'article 52 LJA, je suis informé que ma participation au tirage au sort sera automatiquement exclue sans recours possible".

La validation de leur participation est définitive, en cliquant sur : "*je participe*".

Ils seront ensuite redirigés vers une page de confirmation de l'inscription et recevront un email de confirmation leur indiquant que leur participation au jeu "*Cap sur la Dolce Riviera*" a bien été prise en compte.

Le participant pourra s'inscrire une seule fois au jeu durant l'opération via cette plateforme.

Si le participant s'inscrit plusieurs fois, une seule participation sera comptabilisée.

Toute tentative de fraude ou de saisie erronée des informations personnelles (non conforme à celles mentionnées sur la pièce d'identité officielle en cours de validité) entraînera l'exclusion du jeu et la perte d'un lot potentiel, sans possibilité de recours.

Dès le lundi 24 août 2026, la direction marketing procédera à l'extraction du fichier électronique de l'ensemble des internautes qui ont validé le processus de participation en ligne. Un bulletin de participation sera glissé par le service Marketing dans l'urne finale du jeu "Cap sur la Dolce Riviera" au Casino Barrière Montreux pour le grand tirage au sort du 29 août dès 22h.

TIRAGES AU SORT

"Le Grand Jeu de Scooter" comporte un tirage au sort :

- **Samedi 29 août 2025 dès 22h**

Le tirage au sort se déroule en salle des jeux du Casino Barrière Montreux. La présence physique à ce tirage au sort est obligatoire pour prétendre au gain du lot.

Une personne ne peut pas gagner plusieurs fois sur l'ensemble du tirage au sort. L'animateur énoncera cette règle avant le début des tirages au sort.

Le tirage au sort débute avec les plus petites dotations et se termine avec la dotation la plus élevée.

DOTATION

- **1 Scooter Lambretta (Valeurs CHF 3'684.-)**
- **CHF 2000.- CASH**
- **1 Week-End Barrière pour 2**

Si un participant n'est pas présent le jour du tirage au sort, il n'a pas la possibilité de se faire représenter par un tiers.

Les conditions de participation doivent être réunies le jour du tirage au sort et sont soumises à un contrôle VÉTO avant l'annonce du nom, prénom et de la date de naissance de la personne tirée au sort. Les personnes tirées au sort ayant participé et faisant l'objet d'une interdiction de jeu au moment du tirage au sort du "Grand Jeu de l'été Scooter" ne pourront pas se voir attribuer ledit lot. Un nouveau bulletin de participation sera tiré au sort et ainsi de suite le cas échéant, jusqu'à que les conditions de participation soient respectées.

Ainsi dans le cas où les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, les organisateurs procéderont à un nouveau tirage en conformité avec les dispositions de contrôle pour confirmer l'identité de la personne ayant remporté le lot.

Si les conditions de participation et du tirage au sort sont réunies, le participant tiré au sort aura 30 secondes pour se manifester auprès de l'animateur du tirage au sort. Dans le cas contraire, l'animateur tirera un nouveau bulletin et ce jusqu'à que l'ensemble des conditions soit respecté.

La vente ou l'échange des lots sont interdits. Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet pour quelque cause que ce soit.

La dotation de ce jeu est issue dans sa totalité du budget marketing.

BONUS

Bonus X7 sur les points Club Boutique de 18h à 21h le 29 août 2026.

Ils s'effectueront uniquement sur les points Boutique Club Barrière.

Seules les machines à sous sont concernées par ce bonus, hors roulettes électroniques et Grand Roulette.

MOYENS DE COMMUNICATION

Les participants potentiels seront informés de ce jeu par les canaux suivants : réseaux sociaux (sur les pages Facebook et Instagram des casinos Barrière de Montreux), site web du Casino Barrière de Montreux, programme flyers du Casino Barrière de Montreux, écrans internes du Casino Barrière de Montreux, SMS et Emailing du Casino Barrière de Montreux, ainsi que tous les supports de communication externe.

DISPOSITIONS LÉGALES

Le présent règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil du Casino Barrière de Montreux du 3 juillet au 29 août 2025 pendant les horaires d'ouverture. Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par le Casino Barrière de Montreux.

Le présent règlement est à la disposition de la Commission Fédérale des Maisons de Jeux Suisse. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

Aux termes de l'article 74, al.1er, LJAr, la publicité des exploitants de jeux d'argent ne doit, ni induire en erreur, ni être outrancière. L'article 77 OJAr explicite ces deux notions. Par ailleurs, conformément à l'article 42, al.2, litt. a, LJAr, les structures organisationnelles de la maison de jeu, ses processus d'exploitation, ainsi que les responsabilités y afférentes doivent être documentés.

Fait à Montreux, le 16 juin 2026/CT

Contrôle et validation des Mesures sociales sur les actions Marketing et publicitaires

L'action est-elle outrancière ?

☐ Oui ☒ Non

L'action induit-elle en erreur ?

☐ Oui ☒ Non

Lieu et date: Montreux, le 25.06.2026/zc

Signature du Responsable/Adjoint Mesures Sociales :

Signature du Responsable/Adjoint Marketing :

